



RÈGLEMENT DES 2H VÉLO « JUNIOR » DE GOUY-LEZ-PIÉTON

DIMANCHE 27 AVRIL 2025

PRÉAMBULE

L'objectif des 2h vélo « junior » est de promouvoir le sport et l'amusement chez les plus jeunes dans une ambiance conviviale et sur un circuit fermé et sécurisé. L'événement est accessible aux participants âgés de 7 à 12 ans et se déroulera le dimanche 27 avril de 9h30 à 11h30.

1. INSCRIPTIONS

1.1. DATE LIMITE D'INSCRIPTION

La clôture des inscriptions est fixée au **dimanche 27 avril 2025 à 9h00**. Toutefois, nous vous recommandons vivement de vous inscrire préalablement via l'adresse mail inscriptions@24hvelo.be avant cette date afin de garantir votre participation.

1.2. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour des raisons de sécurité, les inscriptions seront limitées à 12 équipes, sélectionnées dans l'ordre chronologique de **réception du paiement** de leur inscription. Chaque équipe doit comporter entre 4 et 10 membres.

1.3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour être prises en compte, les inscriptions doivent être dûment envoyées à l'adresse suivante : inscriptions@24hvelo.be Un accusé de réception confirmera l'inscription de votre équipe.

1.4. FRAIS DE PARTICIPATION

Le droit d'inscription est fixé à 15€ par équipe inscrite (quel que soit le nombre de participants par équipe).

1.5. MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour toute inscription par mail, **le montant de 15€** doit être versé sur notre compte bancaire **BE96 7320 6226 9405**, ouvert au nom des « 24 heures vélo de Gouy », en indiquant « inscription 2h vélo junior » ainsi que le **nom du responsable de l'équipe**.



2. RÈGLEMENT DE LA COURSE

L'inscription de toute équipe ou de tout individu implique l'adhésion sans réserve au présent règlement. Par conséquent, les organisateurs des « 2h vélo junior » sont dégagés de toute responsabilité, tant civile que pénale.

Dès leur arrivée sur le circuit, les équipes (ou leur responsable) doivent se présenter à la tente d'inscription/d'accueil, où leur seront attribués un dossard.

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE

2.1. L'ÉQUIPE

Chaque équipe doit être accompagnée d'un **chef d'équipe majeur** (parent, accompagnant, responsable d'un mouvement de jeunesse,...) qui devra être présent en permanence durant la course et en mesure de répondre à toute sollicitation de l'organisation.

Contrairement aux « 24h vélo », il n'existe pas de catégories d'équipes. Chacun est donc libre de former son équipe comme il le souhaite (mouvement de jeunesse, camarades de classe, famille, voisins, etc.).

2.2. LE VÉLO

Chaque équipe doit disposer d'au moins un vélo ou engin à roues, non motorisé, d'une largeur maximale de **90 cm**, en parfait état de fonctionnement. Le vélo doit obligatoirement être équipé de :

- un **avertisseur sonore**,
- des **freins**.

Un contrôle strict sera effectué avant le départ ainsi qu'en cours de course.

2.3. LE CIRCUIT

Le circuit est situé sur la prairie en contre-bas de la place Chensée, à côté du hangar de la ferme.

2.4. LA SÉCURITÉ DES PARTICIPANTS

Conformément à une ordonnance de police, la circulation des véhicules est interdite sur l'ensemble du site, à l'exception des riverains (sur demande).

Une **antenne médicale** sera présente tout au long de l'événement.



2.5. RELAIS

Les changements de coureur doivent s'effectuer à l'emplacement désigné par les organisateurs. La fréquence des relais est laissée à l'appréciation des équipes.

2.6. NOMBRE D'ÉQUIPIERS

Le nombre de participants par équipe doit être compris entre **4 et 10 personnes**.

2.7. PÉNALITÉS

Les 2 heures vélo junior sont une manifestation conviviale sans esprit de compétition. Cependant, les organisateurs peuvent appliquer des pénalités allant de l'annulation d'un ou plusieurs tours à la disqualification d'une équipe.

Des sanctions seront appliquées en cas de :

- non-respect du parcours,
- changement de coureur en dehors des zones autorisées,
- non-respect du site,
- utilisation d'un véhicule motorisé,
- absence de casque obligatoire.

Tout comportement jugé dangereux, agressif ou irrespectueux envers les organisateurs, concurrents ou spectateurs entraînera la disqualification de l'équipe. Le non-respect de ce règlement entraînera également la disqualification de toute l'équipe.

2.8. ENREGISTREMENT DES TOURS

Les tours seront enregistrés **au moyen d'un dossard** que le coureur devra porter lors de l'entièreté de son tour.

2.9. CLASSEMENT & PRIX

Les 3 premières équipes ayant effectué le plus de tours recevront un prix.

3. ASSURANCES

L'assurance des organisateurs **ne couvre pas** les dommages matériels subis par les participants, ni les vols.

Les organisateurs disposent d'une **assurance responsabilité civile**, mais déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou tout autre incident survenu durant l'événement.



LES ACCOMPAGNATEURS (PARENTS, RESPONSABLES,...) SONT PLEINEMENT RESPONSABLES DES PARTICIPANTS PLACÉS SOUS LEUR SUPERVISION PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA COURSE.

3.2. PUBLICITÉ

Il est strictement interdit aux participants d'arburer toute forme de **publicité** ou de signes à caractère **religieux, politique ou philosophique**.

Toute équipe souhaitant afficher une publicité (calicots, banderoles, etc.) doit obtenir **une autorisation écrite** des organisateurs et s'acquitter d'un **supplément** lors de l'inscription.

3.3. INTERNET

Des photos seront prises pendant les 24 heures vélo et publiées sur notre **site Internet** ainsi que sur nos **réseaux sociaux**.

Aucune action judiciaire ne pourra être intentée contre l'organisation concernant la diffusion de ces images. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur les photos, nous vous invitons à en informer l'équipe organisatrice au préalable

3.4. SITE INTERNET & PAGE FACEBOOK

Pour toute information supplémentaire, retrouvez-nous sur :

- **Site officiel :** www.24hvelo.be
- **Facebook :** www.facebook.be/24hgouy